



FLAGY
Seine et Marne

Les Brèves

du Conseil

N°6
Septembre
2010

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi 16h - 18h30 • Jeudi 16h - 18h • Samedi 8h30 - 10h30

Le rituel des fins de vacances reste immuable avec la nouvelle rentrée scolaire, le retour auprès des collègues du travail, la programmation des travaux dans la maison, la sortie du placard des petites laines sans oublier, bien sûr, les bonnes résolutions. S'agissant des activités de la commune la pause ne fut qu'apparente puisque les travaux programmés pendant l'été sont en partie réalisés. Je pense notamment au prolongement de la sente piétonnière jusqu'au terrain de foot afin de sécuriser l'accès à nos footballeurs, à l'installation au cimetière d'un columbarium avec un jardin du souvenir, d'un banc, ou encore à la réfection des rues des Bas Vergers, du Chaudet de la rue du Moulin et de l'entrée de la rue du Moulin Billard. Je n'oublie pas non plus la pose d'un grand bac à sable dans la cour de l'école, le pavage devant l'entrée de la porte de la salle des expos du clocher de l'église et, enfin la restauration du muret situé dans l'enclos de la vigne coté rivière ainsi que la pose de tuiles sur un des murs. Dans les prochaines semaines l'entreprise d'insertion « Initiative 77 » effectuera les travaux de restauration du grand lavoir (reprise du dallage et des piliers), ainsi que la création d'un pigeonnier, d'une mare et d'un nouveau tracé de chemin de randonnée.



Je tiens tout particulièrement à féliciter toutes les bonnes volontés qui s'impliquent dans les diverses commissions (vigne, fleurissement, cimetière, nichoirs, poésie dans la rue). Cet engagement est en train de porter ses fruits : notre village s'embellit. Je ne manquerai pas de le rappeler à l'occasion des vœux du maire, comme je ne manquerai pas lors des prochaines A.G. des associations de les remercier pour leur engagement dans l'animation du village.

Si vous vous sentez concerné par la vie et le rayonnement grandissant de notre village, je vous invite à participer aux travaux des associations et des commissions.

Jacques Drouhin

REMERCIEMENTS

A Jean-Baptiste BIGOT (conseiller municipal) qui a réalisé et installé gracieusement le portail au Clos de l'Orvanne, ce qui nous permet d'admirer les 400 pieds de vigne.
A Luis CORREIA qui pour la 2^{ème} année consécutive nous a mis à disposition sa remorque et aux très nombreux bénévoles qui avaient répondu présents au faucardage de l'Orvanne.
A Marie-Odile RABUT et Sylvain DUFOUR pour avoir une nouvelle fois, assuré la synchronisation musicale du feu d'artifice du 14 Juillet.

Nouvelle station de traitement des pesticides Des travaux devenus nécessaires mais coûteux

C'est en 1977 que le puits « les abîmes » a été créé pour alimenter en eau les abonnés du syndicat de distribution d'eau potable de la vallée de l'Orvanne. Ce syndicat regroupe les communes de Dormelles, Flagy, Thoury Ferrottes, Villecerf et Ville Saint Jacques. Ce captage produit 200 000 m³ et alimente 3 000 habitants. Si au début de l'exploitation, l'eau pompée dans ce puits répondait tout à fait aux normes sanitaires en vigueur, au fil des années l'eau s'est chargée en nitrates et en pesticides. Progressivement, le taux de nitrates contenu dans notre eau est revenu dans les normes pour doser actuellement à 37 mg par litre d'eau. Par contre les pesticides étaient bien présents dans l'eau, ils dépassaient la norme définie par la DASS de 0.05 à 0.10 mg par litre d'eau, la quantité acceptable pour distribuer l'eau. Donc l'eau qui était potable dépassait la valeur limite admissible en pesticides. Le syndicat a décidé la construction d'une usine pour éliminer ces pesticides. Il s'agit de faire passer l'eau au travers d'un lit de charbon actif pour que les molécules soient retenues par ces filtres. Ces travaux d'un montant de 879.444 € ont été financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 419.488 €, du département 42.800 €, par un emprunt de 300.000 € et sur les fonds propres du syndicat de 117.156 €. L'usine fonctionne depuis le 15 avril 2010. Depuis cette date, nous distribuons une eau conforme aux règles en vigueur, c'est-à-dire exempte de pesticides et en dessous du seuil de tolérance pour les nitrates. Dans le cadre du 3^{ème} programme de l'Agence de l'eau, le financement de solutions curatrices de traitement des eaux (comme c'est le cas à Dormelles) nécessite en contre partie la mise en place d'un plan d'action préventif afin de diminuer les pollutions. Début 2011, la commune de Voulx devrait être raccordée au Syndicat, celui-ci vendra l'eau traitée à cette commune. Vous pouvez donc boire l'eau du robinet en toute confiance, elle répond rigoureusement aux exigences sanitaires en vigueur.

Michel VERRIELE
Président du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la vallée de l'Orvanne

FLASH INFOS

Dimanche 10 Octobre

La traditionnelle course cycliste organisée par le vélo-club de St Mammès aura lieu le Dimanche 10 Octobre. Les départs et les arrivées s'effectueront dans la rue d'Episy à hauteur de la rue du Moulin. A cette occasion le Maire remettra une coupe.

Dimanche 31 Octobre

Cross de la Lucarne.

Samedi 6 Novembre

Remise des prix fleurissement, illumination suivie de la réception des lauréats du bac.

Dimanche 21 Novembre

Marché de Noël.

4 et 5 Décembre

Téléthon.

11 et 12 Décembre

Expo peinture sur porcelaine.

Avant le 31 Décembre

Inscription sur la liste électorale aux heures d'ouverture du secrétariat, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ouverture exceptionnelle le vendredi 31 décembre de 9 h à 10 h.

Location salle de Voulx

UNE COLLABORATION ENTRE MAIRES DE L'ACB (ASSOCIATION DES COMMUNES DU BOCAGE) DE PLUS EN PLUS SOLIDAIRE

Comme annoncé, la délibération concernant la location de notre salle polyvalente aux habitants des communes adhérentes à l'ACB au même tarif que les Voulois a été votée à l'unanimité au conseil municipal du 8 juillet.

TARIFS

Pour un week-end : salle entière (400 personnes) 800 € - demi salles (coté scène 180 personnes ou coté sportif 220 personnes) 400 € - cuisine 200 €
Pour ½ week-end : salle entière 600 € - demi salle 300 € - cuisine 200 €

Il en a été de même pour la délibération du prêt gratuit pour une association des communes adhérentes à l'ACB une fois par an pour une animation gratuite. Pour une manifestation payante les conditions seront les mêmes que pour les associations Vouloises.

Les règlements sont à la disposition des habitants et des associations des communes adhérentes à l'ACB à la mairie de Voulx.

Gérard ALLAIN
2^{ème} Adjoint au Maire de Voulx

Responsable de la publication : Jacques Drouhin

Equipe rédactionnel : signatures articles • Imprimé sur du papier 100% recyclé

Impression : Espace graphic (entreprise Imprim'Vert)

Villes et villages fleuris Palmares du concours « Maisons et façades fleuries »

Un grand merci pour votre participation active au fleurissement de Flagy. Les initiatives de chacun ont grandement contribué à l'harmonie de l'espace floral. Sans nul doute que vous avez semé les graines de la réussite. Les lauréats sélectionnés par le jury constitué de membres de la commission « Fleurissement » sont :

Dans la catégorie Jardins

- 1^{er} prix : Mr et Mme PINTO 4 bis, Place de l'Eglise
- 2^{ème} prix : Mr et Mme HANNIQUET 19, rue d'Episy
- 3^{ème} prix : Mr et Mme DECORNOY 16, rue Traversière
- 4^{ème} prix : Mme EPECHE 3, rue du Moulin Billard
- 5^{ème} prix : Mr et Mme ARDHUISE 3, rue de l'Aunaie

Dans la catégorie Façades

- 1^{er} prix : Mme PIERRE 10 ter, rue du Moulin
- 2^{ème} prix : Mr et Mme NAVARRO 2, rue du Moulin
- 3^{ème} prix : Mr et Mme TOUBERT 7 bis, rue du Poelon
- 4^{ème} prix : Mr et Mme PEYROUX-SANCHEZ 3, rue du Poelon
- 5^{ème} prix : Mr et Mme MOREAU 1, rue Tripier

La remise des prix aura lieu à la mairie le **samedi 6 Novembre à 11 h**. Quant à notre participation au concours départemental, un jury officiel, sous l'égide du Conseil Général a visité le village le 1^{er} Juillet. Pour les communes qui s'étaient portées candidates au concours « Villes et Village fleuris » le palmarès 2010 sera établi à l'automne. Les particuliers primés par ce jury départemental seront prévenus par courrier. Notre ambition pour 2011 sera de concourir pour une première distinction : « **Le Label 1^{ère} Fleur** » tant convoité par les communes. Ensemble lançons nous ce nouveau défi !

Annick ANTOINE



Aménagement des ouvrages de l'Orvanne

Certains d'entre vous ont dû se rendre compte que le niveau d'eau de la rivière était anormalement bas le 30 août dernier. En effet un bureau d'études mandaté par le syndicat de l'Orvanne et en accord avec la Préfecture et l'ONEMA, s'est livré à des mesures de débit d'eau, avec les vannes fermées puis ouvertes, dans le bief du village.

Ces mesures ont pour but le futur aménagement de la vallée entre Bichereau et Flagy (Rénovation des vannes ou suppression de certaines) telle que la réfection des vannes près du pont Moreau prévue l'été prochain. Mais que l'on se rassure l'eau continuera de passer sous les ponts de Flagy

Gérard Aupetit

La magie des illuminations

En décembre 2009, pour la deuxième année consécutive, les membres de la « commission illuminations » ont sillonné les rues de Flagy en quête des plus beaux décors.

La remise des prix, qui aura lieu à la mairie le Samedi 6 Novembre à 11 h récompensera les lauréats qui ont su rivaliser d'ingéniosité, durant cette période de fêtes, tels que :

- l'originalité des décorations
- l'harmonie des aménagements
- la répartition des décors et des lumières

ainsi donc le Palmarès 2009, récompense :

- 1^{er} Prix Lumière de Vermeil Mr et Mme BRETON
- 2^{ème} Prix Lumière d'Argent Mr et Mme LANGLOIS
- 3^{ème} Prix Mr et Mme JAUVAIS
- 4^{ème} Prix Lumière de Bronze Mr POILLOT et Mme MALBEC

5^{ème} Prix Mr et Mme LE
Mr et Mme DA COSTA se verront remettre par Monsieur le Maire un diplôme d'honneur (Lumière Or)

D'autre part la commission illuminations a souhaité poursuivre l'installation de nouvelles guirlandes, vous les verrez donc scintiller dans les rue de l'Hôtel Dieu, la rue du Safran et dans la rue des Vignes Georget.

Nous vous invitons, appareil photo en bandoulière, à une petite balade nocturne et aux familles à participer à cette féerie en multipliant l'accrochage de guirlandes.

Annick ANTOINE



Camille DANET

Depuis juillet je travaille comme agent de développement auprès de l'Association des Communes du Bocage (ACB). L'ACB est un regroupement de sept communes qui souhaitent s'organiser en communauté de communes afin, d'une part, de mieux répondre aux besoins de leurs habitants et, d'autre part, de promouvoir un développement endogène basé sur les ressources du territoire.

Un projet ambitieux et novateur à l'heure où de nombreux territoires préfèrent se rattacher à des pôles urbains et parier sur le développement de zones d'activités économiques. Les communes de l'ACB ont choisi de se concentrer sur la promotion d'activités au service de leurs habitants comme l'accueil de la petite enfance, le développement de la vie associative, une réflexion sur la mobilité et les transports... Nous réfléchissons également à la valorisation de nos ressources endogènes afin d'encourager une dynamique portée par la promotion de notre patrimoine, du tourisme, de l'offre culturelle ou encore de l'agriculture.

Dans un premier temps, pour développer un projet de territoire il faut commencer par un état des lieux. Une analyse de l'existant qui permettra de dégager plusieurs grands domaines d'actions. Dans un second temps, des groupes de réflexions thématiques seront créés afin de se pencher sur ces thèmes pour aboutir, dans un troisième temps, à un plan d'action chiffré et opérationnel.

C'est un processus qui va demander du temps et qui nous emmènera au plus tôt jusqu'à mi-2011. Pour le moment, je me consacre à la rédaction du diagnostic. Mais d'or et déjà vous pouvez déjà constater les résultats de cette volonté de travailler ensemble à travers le forum des associations qui s'est déroulé le 11 septembre à Voulx et qui rassemblait de très nombreuses associations de l'ACB dont Flagy fût bien représenté. Par ailleurs, profitant d'un projet du conseil général nous accueillerons dès la fin septembre un « passeur culturel ». Cette personne travaillera, 3 jours par semaine sur le développement de l'offre culturelle. J'aurai l'occasion de vous détailler ses missions dans les prochaines brèves du conseil.

Voirie Un entretien nécessaire

En attendant que débute le contrat triennal de voirie, quelques rues viennent de faire l'objet d'une rénovation avec une émulsion bitumineuse, suivie d'un gravillonnage, les trous et autres nids de poule ayant été au préalable bouchés. Ont été concernés par ces travaux d'urgence :



- La rue des Bas Vergers (complète)
- La rue du Chaudet
- La rue du Moulin
- Le début de la rue du Moulin billard

Nous avons pu obtenir une subvention exceptionnelle de 50 % soit 8.130 € du montant H.T. de ces travaux.

Gérard Aupetit

Développement durable Un engagement permanent

En effet, dans la continuité de préserver les ressources naturelles et l'arrêt progressif des produits phytosanitaires, le Conseil Municipal vient d'investir dans une balayeuse axiale avec brosse de désherbage pour un montant de 2.300 € H.T. Elle permettra le nettoyage et le ramassage dans tous les caniveaux du village.

Parallèlement à cet achat, nous avons dénoncé la convention qui nous liait avec le SIVOM concernant le passage de la balayeuse qui avait lieu 1 fois par mois uniquement, rue d'Episy et rue Grande pour un montant annuel de 1.208,52 €, et qui par ailleurs ne donnait pas satisfaction.

Le transfert financier nous permet donc ainsi de réaliser une opération blanche puisque s'est ajouté une subvention du Conseil Général de 40 % sur le montant H.T. soit 920 €.

Notre engagement doit être exemplaire et permanent afin que nous devenions tous des citoyens éco-responsables.

Jacques DROUHIN

Commission cimetière De la concertation à la réalisation



Installés cet été au cimetière ...

Un columbarium et un jardin du souvenir sont désormais prêts à accueillir les cendres des personnes défuntées, dont les familles ont opté pour cette démarche funéraire (situés au fonds à droite après l'entrée). Une subvention DGE (Dotation Globale d'Equipement) de 45 % sur un montant H.T. de 4.920,57 € a été obtenue pour leur installation. Les columbariums ne sont obligatoires, pour l'heure, qu'au-delà d'un certain nombre d'habitants, ils le deviendront certainement à terme dans les villages aussi. Leur mise en place permet de répondre favorablement à une demande croissante des citoyens. Cette structure fait bien évidemment l'objet d'une réglementation précise. Tous les renseignements et démarches sont disponibles en mairie. Par ailleurs, un second banc a également été installé, les arbustes, qui avaient au fil du temps, masqués de nombreuses tombes, ont été élagués.

Constatant un nombre très important de tombes abandonnées ou fortement détériorées, il sera demandé à la commission cimetière de faire des propositions.

Christelle INACIO

Permanences des élus pour le dernier trimestre :

02.10 Mme Annick ANTOINE
09.10 Mr Monder AOUADHI
16.10 Mme Christelle INACIO
23.10 Mr Gérard AUPETIT
30.10 Mr Monder AOUADHI

06.11 Mme Annick ANTOINE
13.11 Pas de permanence
20.11 Mme Christelle INACIO
27.11 Mr Monder AOUADHI

04.12 Mme Annick ANTOINE
11.12 Mr Gérard AUPETIT
18.12 Mme Christelle INACIO
25.12 Pas de Permanence